

Avis de non-responsabilité

Le fait qu'une personne ait suivi cette formation Vers l'accessibilité ne signifie pas que cette personne ou son organisme est conforme à la LAPHO ou à ses règlements.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2012-to23

Vers l'accessibilité : Formation pour un Ontario accessible

Montez à bord!

Présentation de la Norme d'accessibilité pour le transport – Règlement sur les

Normes d'accessibilité intégrées

NARRATION :

Vous souvenez-vous du sentiment de liberté que vous avez éprouvé lorsque vous avez appris à faire du vélo? Pouvoir aller à vélo chez un ami à tout moment, plutôt que d'attendre de vous y faire conduire par vos parents : quel privilège!

Le monde s'ouvre à vous quand vous êtes capable de vous rendre d'un endroit à un autre.

De la maison au bureau. De votre lieu de travail à un rendez-vous chez le médecin, puis au cinéma avec des amis, avant de rentrer chez vous.

Le transport est une force; il est synonyme d'indépendance, de perspectives d'emploi et d'engagement social.

Au fil des ans, d'importants progrès ont été réalisés pour rendre les services de transport public accessibles.

Et les améliorations en matière de conception qui ont été apportées pour rendre le transport accessible profitent en fin de compte à tout le monde.

L'annonce des arrêts à bord des véhicules de transport collectif aide les touristes et les nouveaux arrivants, mais aussi les passagers qui sont simplement trop absorbés dans leur lecture pour savoir où ils sont.

Les barres d'appui nous sont utiles quand un train doit brusquement s'arrêter.

Il en va de même de la signalisation affichant clairement le parcours dans un autobus.

Mais on peut toujours faire plus.

Le Règlement définit des exigences qui s'appliquent...aux services de transport classique tels que les autobus et les trains de banlieue; aux services de transport adapté conçus spécifiquement pour les personnes handicapées; et aux services de transport qui sont éventuellement assurés par les conseils scolaires, les hôpitaux ou les collèges et les universités.

Les municipalités ont également des obligations en matière de services de taxi accessibles, tandis que celles qui fournissent des services de transport classique doivent mettre à disposition des usagers des arrêts d'autobus et aribus accessibles.

L'objectif est de créer des collectivités plus accessibles.

Grâce au transport accessible, nous permettons à tout un chacun de se sentir autonome.

Le monde s'ouvre à nous toutes et tous.

La Norme d'accessibilité pour le transport, sur laquelle porte ce module, explique comment prévenir et éliminer les obstacles en matière de transport public de sorte que tout le monde puisse se déplacer plus facilement en Ontario.

[texte à l'écran :] Norme d'accessibilité pour le transport

Elle explique comment prévenir et éliminer les obstacles en matière de transport public de sorte que tout le monde puisse se déplacer plus facilement en Ontario.

[texte à l'écran :] Logo de l'Ontario

Développé par le gouvernement de l'Ontario

Avis de non-responsabilité

Le fait qu'une personne ait suivi cette formation Vers l'accessibilité ne signifie pas que cette personne ou son organisme est conforme à la LAPHO ou à ses règlements.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2012-to23